

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 17 SEPTEMBRE 2019

Week-end Bénévoles à Clairefontaine

Appel à candidatures

La LFA a le plaisir de valoriser de nouveaux bénévoles en les invitant à un week-end à Clairefontaine les 23-24 novembre 2019

Cette nouvelle opération visant à valoriser de jeunes bénévoles (de moins de 5 ans d'activité) a pour objectif de faire émerger une nouvelle génération en lui faisant découvrir toute la dimension sociale et culturelle du Football. Au programme, des rencontres, des échanges, des ateliers et bien sûr du plaisir. Seuls quelques bénévoles par District pourront participer à ce bel événement. Si le quota du District de l'Isère est dépassé, un tirage au sort sera effectué.

Le choix des candidatures devra respecter les critères suivants :

- Etre bénévole licencié dirigeant FFF comptant moins de 5 ans d'ancienneté
- Etre âgé au minimum de 18 ans à la date de l'événement

Retour des candidatures au District par mail, **pour le 27 septembre au plus tard** en mentionnant nom-prénom- n° de licence et parcours sportif.

Assemblée Générale d'Hiver Vœux des clubs

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District qui aura lieu le 7 décembre 2019.

et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir **pour le 18 octobre au plus tard**.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	jraymond@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

TRESORERIE

FORFAIT JOURNEE

Les 14-15 Septembre 2019

Amende 32 €

VOIRON MOIRANS	FEMA11
ST MARTIN D'HERES	U18D1
SASSENAGE	U13N2
CREYS MORESTEL	U13N2

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE

Du 15 Septembre 2019

Amende 140 €

BOUCHAGE PASSINS	CIS
------------------	-----

NON SAISIE DE RESULTATS SUR FOOTCLUBS

Du 14 Septembre 2019

Amende 11 €

ECHIROLLES	U13N1
RACHAIS	U13N2
PONT DE CLAIX	U13N2

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 16 SEPTEMBRE 2019

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Septembre 2019.

520296 ABBAYE US
523821 USVO GRENOBLE
536259 ST MAURICE L'EXIL
539465 MISTRAL FC
544455 COTE ST ANDRE FC
560144 FC VIRIEU VALONDRAS
581454 VOIRON MOIRANS FC (sous réserve d'encaissement)
582106 EYZIN SAINT SORLIN FC

582776 FC AGNIN
611524 BELLEDONNE MEYLAN
760107 VOUREY FOOT

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : BRIOUA N. – AVETTAND J. – CESSIEU – BOURGOIN ASP – BARBIER K. – CASSOLARD PASSAGEOIS – BOSCH F. – AKSOY E. – DOUSSON T. – DJOUDER M. – COQUILLAUD G. – AVETTAND NICOUD J. – BOULORD JM – N'AIT DRISS Y. – BOSCH F. – AKSOY E. –ANAR AKDIM K. – CHOKOR A.

REGLEMENTS : BOURGOIN ASP – BOSS – BAJATIERE – CROLLES – EG2F – VOUREY SP – VOUREY FOOT – ECHIROLLES – CASSOLARD PASSAGEOIS – BEUREPAIRE – VALLEE DU GUIERS – ST QUENTIN – AGNIN – USVO.